



goutte d'or

N°5

النقطة
الذهبية

NOUS REVOILA....."GOUTTE D'OR" N'EST PAS MORT. DES HABITANTS
PARLENT DE LEUR QUARTIER. AUJOURD'HUI, NOMBRE D'ENTRE NOUS
S'INQUIETENT.

QUELQUE CHOSE BOUGE. CEUX QUI ONT VU SE TRANSFORMER CERTAINS
QUARTIERS DE PARIS PERCOIVENT LES MÊMES SIGNES. C'EST LE
DEBUT DU CHANGEMENT ?

LE CHANGEMENT HABITUEL : DES APPARTEMENTS POUR DES GENS PLUS
AISES. QUE FERA-T-ON DE LA POPULATION DE LA GOUTTE D'OR ?
POURRA-T-ELLE PAYER DES LOYERS D'IMMEUBLES REFAITS A NEUF ?
QUE DEVIENDRONT LES MENAGES, LES VIEUX, LES IMMIGRES AUX
REVENUS MODESTES ? VONT-ILS ETRE DEPORTES EN BANLIEUE ?

CELA EST DEJA ARRIVE..... ALERTE !!!

: REJOIGNEZ-NOUS, :
: ECRIVEZ-NOUS :
: :
: JOURNAL "GOUTTE D'OR :
: 10 RUE AFFRE :
: 75018 Paris :
:-----

2 - SAÏD, de l'Association Culturelle de la Goutte d'Or, nous a parlé de l'inquiétude qui a saisi de nombreux immigrés :

" - Au point de vue des cartes de résidence, c'est un problème très grave.

Ce qui se passe, c'est que l'an dernier, en fin d'année, le ministre Stoléru a pensé qu'on donnerait un an de séjour aux travailleurs algériens, reconductible chaque année. Or, les accords de 1968 prévoyaient un renouvellement automatique. C'est un sujet d'inquiétude cela, d'autant plus qu'à un moment donné, il a dit que c'était pas normal qu'avec le chômage il y ait 350 000 Algériens qui renouvellent automatiquement leurs papiers.

A notre avis, tous les gens qui ont eu des problèmes, à tous les niveaux, ça peut aller de la petite délinquance pour les jeunes aux gens qui ont été en prison, peut-être des gens qui ont perdu leurs papiers et les ont pas retrouvés, on va jouer sur ces situations qui peuvent être très normales en fait.

De plus, quelque temps après cette histoire d'un an, ils ont dit qu'on donnerait des récépissés de trois mois contre les papiers, alors ça, c'est encore plus inquiétant. Au début, il n'y avait pas de photo, ça veut dire qu'un gars qui aurait eu un problème de mandat, un problème de banque, enfin n'importe quel problème de la vie quotidienne, être arrêté dans le métro, enfin tout ça, ça ne suffisait absolument pas. Ce n'est même pas légal.

En plus, la précipitation avec laquelle on prépare la loi... Depuis des années et des années, il n'y a jamais eu en France de loi ; il n'y a jamais eu passage devant le Parlement, ça a toujours été l'ordonnance de 1945 qui a eu force de loi et a été suivie de circulaires, c'est tout. Jamais l'immigration n'a eu droit à un débat parlementaire.

Et c'est dans la crise d'aujourd'hui, alors que chez beaucoup de Français, immigrés = chômage, qu'une loi est en préparation. C'est très dangereux. Cette loi va être unique pour tout le monde, c'est-à-dire qu'il n'y aurait plus de statut spécial aux Algériens. Il y aurait une seule carte, semble-t-il. Il faudra avoir 20 ans de séjour en France pour avoir droit à une carte de 10 ans. Sinon, pendant les 20 ans, tu devrais pointer chaque année à la Préfecture, ce qui est une régression. La loi propose de donner des cartes de séjour pour 3 ans.

On nous dit : "actuellement on ne sait même pas si vous allez rester, on ne sait pas comment ça va se passer. On est en train de faire pression sur votre pays." Bon, quel choix va-t-il faire ? Ca, je ne peux pas te le dire, mais ce que je peux te dire, c'est que c'est grave. Et là actuellement, tout se passe en-dehors des immigrés qui habitent ici. Il n'y a aucune discussion, tout se passe au-dessus de leur tête...

C'est étonnant qu'on arrive en 1979 à poser des problèmes comme ça pour des gens qui ont vécu 10 ans, 15 ans en France. Moi, je suis pessimiste ; s'il n'y a pas des gens qui bougent là-dessus et qui s'imposent, il va y avoir des problèmes très durs. Pour l'instant, il n'y a pas de cas précis, alors les gens se taisent. On va opposer les Français aux immigrés, les Français aux Algériens, les chômeurs aux travailleurs.

Actuellement, il y a des cas pour d'autres nationalités où des gens ont reçu un récépissé à la place de leurs papiers. On leur a dit : "attendez, on va vous convoquer, parce que tout le monde doit passer sur ordinateur". On a des dizaines de cas là-dessus, ils n'ont jamais été convoqués depuis des semaines. J'ai un copain portugais qui était allé demander ses papiers et pendant 6 mois il était resté dans l'illégalité. Il avait le certificat qui était bidon, parce qu'il n'avait pas encore eu la convocation. Au commissariat on lui disait : "Vous allez être convoqué, attendez". Il se trouvait dans une situation où tout contrôle aurait été une catastrophe.

C'est pour quoi je suis très pessimiste. Mais j'espère que beaucoup de gens vont réagir !"

3 - DU COTE DE L'AMICALE DES ALGERIENS EN EUROPE

Il suffit de s'arrêter quelques instants à la permanence de l'Amicale, rue Affre, pour voir combien ce renouvellement des certificats de résidence est au coeur des préoccupations de tous ceux qui passent.

"Ils veulent qu'on ait 20 ans de présence en France pour nous donner un certificat de résidence de 10 ans... 20 ans, c'est-à-dire avant 1954, avant le début de notre "Révolution..."

Les préoccupations des responsables, c'est surtout pour les chômeurs. Tous les droits sociaux acquis par des années de travail sont annihilés. De plus, il semble bien que cette attente de 3 mois entre le dépôt du certificat de résidence et la nouvelle convocation vise à laisser le temps aux autorités françaises de bien "éplucher" la situation de chacun : travail, logement, conditions sanitaires, dettes, problèmes avec la justice, activités politiques et syndicales, etc... Ne pourraient rester que ceux qui sont "sages", qui ont travail et logement "corrects", qui ont payé toutes leurs factures et pourquoi pas aussi tous leurs P.V. ?

Un autre sujet de préoccupation, ce sont les jeunes nés en France qui veulent aller accomplir leur service national en Algérie. Partis 2 ans hors de France, leur certificat ne sera sans doute pas renouvelé et ils seront séparés de leur famille et de leurs amis.

C'est la logique du grignotage. Les attentats racistes, dont les auteurs sont toujours impunis, n'ayant pas réussi à faire fuir la communauté algérienne, c'est le gouvernement lui-même qui prend en main le refoulement en créant une situation d'insécurité et d'angoisse dans la communauté algérienne, et espérant par là susciter de nombreux départs.

LES SERVICES DE SOINS DANS LE 18^e arrondissement.

NOTE SUR LA DEGRADATION en cours.

D'abord quelques précisions concernant les mots employés:

- Un DISPENSAIRE est un établissement qui propose des CONSULTATIONS et qui DISPENSE DES SOINS sur place. Il arrive quelques fois qu'un dispensaire "privé" ait aussi un service de soins à domicile. (par exemple celui de Charles Lauth)
- Un CENTRE de SOINS est un groupement d'au moins 3 infirmières à temps plein et d'une secrétaire (convention du 11/5/1978), qui font des soins sur place et à domicile.

Dans le texte qui suit, -on emploie "centre de soins privé" pour les centres de soins à caractère social qui vont être ou sont déjà repris par le Bureau d'aide sociale (B.A.S.) du 18^e, et qui garderont ce caractère social après leur passage au BAS.

- on emploie "secteur libre", pour nommer l'infirmière ou le groupe d'infirmières qui ont opté pour une profession lucrative.(?)

* * *

Le Bureau d'aide sociale(BAS) a accepté de reprendre en mains une grande partie des centres de soins privés du 18^e arrondissement. L'opération s'étend sur 4 ans. Tous les éléments dont nous disposons font croire qu'il en résultera pour les usagers une détérioration sensible des soins auxquels ils ont droit.

Voici les points principaux qui méritent attention.

I/- Abaissement de la QUALITE des soins et relèvement du COUT.

1. Diminution des effectifs du personnel à domicile.

La fermeture des centres de soins privés, sans embauche correspondante va réduire de moitié les effectifs du personnel assurant les soins à domicile dans les conditions particulières des centres et du BAS. L'évolution de la situation apparaît dans le tableau ci-après, de l'année 1977 (avant le remaniement), à l'année 1981 (terme de la réorganisation), en passant par l'année précédente, qui correspond à une étape intermédiaire.

Pour information, précisons que le centre de soins privé des Abbesses fut repris par le BAS le 1er janvier 1978; le dispensaire Charles Lauth, le 1er juillet 1979. La reprise du centre de soins privé du 50, rue Stéphenson est prévue pour 1980; celle du centre de soins de la rue Championnet avant la fin de 1981.

AFFECTIFS DES INFIRMIERES DU BAS et CENTRES PRIVES
du 18°

	1977	1979	1981			
<u>Privé</u>	Charles Lauth	1	0	0		
	Jean Cottin	3	0	0		
	Stéphenson	3	3	0		
	Championnet	4	4	0		
	Abesses	3	0	0		
<u>Public</u>	B.A.S.		9½	9½		
T O T A L				18	16½	9½

A la fin de l'opération, il n'y aura donc plus qu'une dizaine d'infirmières assurant les soins à domicile dans les conditions particulières du BAS et des centres de soins privés à caractère social.

2. Augmentation des prix des prestations à prévoir.
Une partie des clients des centres de soins privés devra s'adresser au secteur libéral. Les barèmes de prix de celui-ci sont supérieurs à ceux du BAS. Le tarif de base dit AMI1, applicable par exemple pour une piqûre est de 12,81F. pour le centre de soins social et de 13,20F. pour les infirmières du secteur libéral. La différence est faible; mais, il y a plus grave.
3. Diminution de la part des soins dans le cadre du "TIERS-PAYANT".
Les centres de soins privés en voie de fermeture, comme le BAS, opèrent dans le cadre dit du tiers-payant: les usagers ne doivent verser qu'une fraction du prix total (le ticket modérateur); ils n'ont pas à faire à l'avance de la dépense pour se retourner ensuite vers la sécurité sociale et obtenir le remboursement. Par exemple, pour une piqûre de 12,81F., l'usager ne paiera que 3,20F.
Dans le cadre du secteur libre, il faudra faire l'avance de la totalité des frais, à savoir 13,20F., avant d'obtenir le remboursement. Cet inconvénient prend toute son importance lorsqu'il s'agit d'une succession de soins (séries de piqûres, par exemple.)
4. Refus de certains soins par le secteur "libre".
La majorité du personnel de ce secteur accorde la priorité aux soins les plus rémunérateurs, et se désintéresse des travaux mal payés ou fastidieux. C'est en tous cas, un risque pour le 18°.
En effet, les soins infirmiers de nursing = soins d'hygiène, surveillance, observations, prévention d'escarres, y compris d'éventuelles piqûres), sont tarifées sur la base d'une demi-heure et de trois unités de base, dites AMI1. Or, les infirmières du secteur libéral ont l'habitude de travailler plus rapidement, de faire, par exemple, quatre opérations de base (piqûres) en une demi-heure. Il n'est pas avantageux pour elles d'accepter les soins de nursing ou de pansements.

Exemple chiffré:

- soins d'une demi-heure (AMI3) = 24,30
+ déplacement..... 5,10 = 29,40F.
- 4 piqûres faites en une 1/2 h. = 52,50F.

soit: 52,80 - 29,40 = 23,40F. de plus par demi-heure.

Ceci équivaut à une rémunération horaire supérieure de 46,80F. Il est alors tentant de refuser les travaux moins rémunérateurs. La tentation sera d'autant plus grande que les soins à domicile codifiés seront plus longs: les pansements exigent plus d'une demi-heure de soins bien qu'ils ne puissent dépasser en coût 2,25 unités de base.

5. Horaires peu pratiques:

Les centres de soins sociaux en voie de disparition avaient adopté des horaires qui convenaient aux travailleurs. Ils restaient ouverts le soir (jusqu'à 19h.30 rue Stéphenson).

Les horaires publics, qui s'appliqueront après la prise en charge par le BAS, seront ceux des services publics, sauf exception, donc, avec fermeture à 17 heures.

S'il y a dérogation, ce ne pourra être qu'en imposant des horaires anormaux au personnel. (C'est le cas présent pour le dispensaire de la rue Charles Lauth repris par le BAS en Juillet dernier et où les horaires des infirmières sont de 9h. à 12h. et de 14h. à 19h.- ce qui allonge démesurément l'absence hors du foyer).

Le centre de soins des ABBESSES, repris par le BAS le 1er janvier 1978, et assurant la totalité des soins à domicile sur le 18°, dispose seul des effectifs suffisants pour permettre une ouverture sans pression anormale sur le personnel, jusqu'à 19 heures (observation valable au 1er octobre 1979).

II/- Les mauvaises conditions de travail des infirmières et des aide-soignantes.

1. Horaires de travail plus pénibles: on a déjà donné l'exemple du dispensaire Charles Lauth. Des pressions dans le même sens s'exercent sur les centres qui seront prochainement pris en charge par le BAS.

Les infirmières des soins à domicile du BAS travaillaient de 8h. à 17h., jusqu'au 1er janvier 1978, date à laquelle elles ont été affectées au centre de soins des Abbesses. A tour de rôle, elles doivent, à présent, assurer une présence au centre de soins jusqu'à 19h.

La pénibilité sera d'autant plus grande que l'absence d'embauche correspondante empêchera l'organisation de rotation des postes.

2. Effectifs insuffisants pour les infirmières.-

La Direction du BAS exprime l'intention d'utiliser les infirmières du centre de soins des Abbesses pour "boucher les trous" constatés dans les effectifs des dispensaires.

La dizaine d'infirmières regroupées aux Abbesses et qui feront la totalité de l'effectif des soins à domicile à la fin de l'opération, seront sollicitées, semble-t-il, pour les dispensaires du 51, rue Stéphenson et du 115, rue Ordener.

Ceci équivaut à une surcharge de travail considérable.

3. Le problème des aides-soignantes. - Il concerne principalement la nature des tâches qui leur sont confiées, et l'insuffisance des effectifs.

- a)- responsabilité des aides-soignantes.- Aux termes des règlements, les aides-soignantes sont chargées seulement des soins d'hygiène et de confort du malade. En fait, on leur confie des tâches souvent fort différentes: tâches subalternes de ménage, ou, au contraire, soins aux malades dans les dispensaires.

Se pose aussi le problème d'une reconnaissance des responsabilités spécifiques des aides-soignantes, en rapport avec la qualification acquise au cours d'un an d'études en hôpital et dans la pratique quotidienne.

- b)- reconnaissance par la sécurité sociale des travaux hors hôpital.- Les aides-soignantes peuvent effectuer une partie des tâches confiées aux infirmières. C'est le cas notamment du nursing, effectué à domicile. Cependant, la réglementation présente empêche l'utilisation des aides-soignantes pour ces tâches, puisqu'il ne peut y avoir remboursement des soins par la sécurité sociale.

L'admission par la sécurité sociale du droit au remboursement du travail qu'effectuent les aides-soignantes permettrait d'améliorer les prestations de soins à domicile.

- c)- l'insuffisance des effectifs. - Les centres de soins n'ont pas d'aides-soignantes. Il en faudrait un minimum de deux au centre de soins des Abbesses.

En revanche, les aides-soignantes des dispensaires n'y sont pas utilisées selon leur qualification, comme précisé plus haut. Il faudrait accroître les effectifs des infirmières travaillant dans les dispensaires. Leur nombre devrait être porté à quatre, alors qu'il n'y en a que deux pour l'instant.

SITUATION INTENABLE
AU FOYER DE PERSONNES AGEES
DE LA RUE LAGHOUAT

Les gens du troisième âge, qui s'en soucie ? Pas grand monde, une fois passée la période des élections. Les foyers avec leur façade avenante, les fleurs à l'entrée, donnent une impression de netteté, de propreté. Derrière, les réalités sont moins roses. Les tensions s'accumulent dans notre quartier à la résidence de la rue Laghouat, mais soyons-en sûrs, elles n'ont rien d'exceptionnel et se retrouveraient dans beaucoup d'autres centres parisiens.

Pour y voir plus clair, nous avons essayé de nous renseigner auprès des pensionnaires et de quelques familiers des foyers. L'établissement de la rue Laghouat, comme la majorité des foyers parisiens, est ce qu'on appelle une "résidence A". Elle accueille en principe des personnes valides. Les normes imposent la présence de deux infirmières, logées sur place, et une surveillante permanente. Ces soins particuliers justifient les tarifs (31,75 francs par jour), plus élevés que pour les résidences B, dépourvues de surveillance.

On imagine aisément que si les postes ne sont pas pourvus, rien ne va plus : les usagers n'obtiennent pas les soins auxquels leur donne droit une vie de travail ; les responsables sont submergés par les tâches et ne peuvent mener une vie décente.

- ECONOMIES DE PERSONNEL...

Rue Laghouat, la situation s'aggrave pour les cinquante neuf pensionnaires. Déjà, en 1974, faute de personnel, il avait fallu fermer le petit centre de soins. Puis pendant de longs mois, la directrice fut privée d'adjointe, et de ce fait ne pouvait prendre de repos hebdomadaire (droit acquis depuis plus de 70 ans, par la loi de 1906). Un centre de cette dimension exige aussi la présence d'une infirmière adjointe. L'administration en a fait l'économie.

Depuis le départ de la directrice, son poste est assuré par du personnel de service...

Ailleurs à Paris, dans un cas sur quatre au moins, l'infirmière adjointe prévue fait aussi défaut. Souvent il manque même un gardien. Ces lacunes sont colmatées avec retard, et plutôt mal que bien, par du personnel sans formation. Résultat : les directrices consciencieuses n'osent quitter leur poste, et peuvent rester plus d'un semestre sans repos hebdomadaire.

Les directrices doivent consacrer les 4/5 de leur temps aux tâches de gestion : administration quotidienne, surveillance du bon fonctionnement, réparations, encaissements, soins médicaux, assistance personnelle, etc... jusqu'au travail de standardiste parfois.

Mais tout le monde sait que les personnes âgées n'ont pas besoin seulement de soins matériels : elles ont envie de parler, de sortir de leur isolement, d'ouvrir les yeux sur un monde qui change sans cesse. Il faut pour cela un personnel en nombre suffisant qui ait le temps de les écouter et de leur répondre.

Aux requêtes, l'administration fait la sourde oreille, ou distribue des promesses qui ne lui coûtent rien. Elle sait que les usagers mécontents s'en prendront aux responsables qu'ils ont sous la main, et non aux services municipaux qui sont hors de portée.

- FAIRE QUELQUE CHOSE...

Les usagers ignorent, pour beaucoup d'entre eux, avec quelle désinvolture on les traite. Répétons-le, un foyer comme celui de la rue Laghouat exige pour bien fonctionner trois personnes, c'est-à-dire aux côtés de la directrice - non remplacée - une adjointe qualifiée (jamais nommée) et un employé administratif.

Les pensionnaires doivent le savoir. Leur vie de travail leur a appris ce que sont les compressions de personnel, et qu'on les décide d'autant plus volontiers que les victimes se taieront. Leur vie de travail leur a donné droit aussi d'être convenablement en-

tourés à un moment de leur existence où ils sont vulnérables, et d'obtenir les prestations correspondant au tarif du foyer.

Ils n'ont pas intérêt à s'enfermer en eux-mêmes. Leurs problèmes, rue Laghouat, sont ceux de Paris dans son ensemble, et d'ailleurs en France. Résignés, isolés, divisés, ils n'obtiendront rien. S'ils restent silencieux, on les dira satisfaits.

Rue Laghouat, la situation est devenue intolérable. Il faut essayer d'en sortir. Les gens du quartier se rendent compte de la gravité des faits. Avec les responsables, ils voudraient aider à poser le problème devant l'opinion, et obtenir des résultats pratiques.

La chose est possible, avec du courage et de la décision, et pour que quelques-uns parmi les trois mille pensionnaires des foyers parisiens lèvent la voix et réclament leur dû.

POUR UN TERRAIN DE JEU....

dans notre quartier, rue des Gardes.

Où en est-on ?

Bref rappel :

En mai 1978, "l'atelier d'enfants" constatant l'inutilisation d'un terrain appartenant à la Ville de Paris au 22 rue des Gardes, entreprend avec l'aide d'habitants du quartier de la Goutte d'Or, son nettoyage, afin d'en faire un espace de jeux, lieu qui manque totalement à ce quartier.

Trois semaines plus tard, la Ville de Paris, alertée, envoie une équipe terminer le déblaiement de ce qui était devenu une véritable décharge publique.

Enfin, la Direction des Parcs et Jardins couronne l'opération en clôturant le terrain vague. Depuis cette date, tout est resté en l'état.

Notre association créée en juin 1979, s'adresse en vain à tous les bureaux concernés, au député J.P. PIERRE-BLOCH, pour que cet espace vide soit destiné aux enfants.

Madame Jacqueline NEBOUT, Maire-adjointe chargée de l'environnement, annonce la création d'un "atelier vert" pour la rentrée 1978. - Un an plus tard, le terrain redevient lentement, mais sûrement, un dépotoir où s'entassent les vieux matelas et les gravats.

1979 : ANNE INTERNATIONALE DE L'ENFANT ?

En tout cas, pas à la Goutte d'Or, où vivent pourtant de nombreux enfants. Il suffit de parcourir les rues, seuls lieux accessibles où ils puissent se dépenser physiquement.

Notre Association "LES ENFANTS DE LA GOUTTE D'OR" a réuni plus de trois cents signatures des habitants du quartier en faveur de la création d'un espace de jeux ou "terrain d'aventure". Les élus du quartier, tous contactés, n'ont guère appuyé cette initiative. Quelques bonnes paroles, quelques vagues promesses, c'est tout à ce jour !

- * POUR QUE CE TERRAIN EXISTE, IL SUFFIT
- * d'installer un POINT D'EAU, ce qui ne
- * saurait ruiner les finances de la ville !

NOUS RENOUVELONS NOTRE DEMANDE AUPRES DES SERVICES DES PARCS ET JARDINS, AUPRES DU DEPUTE J.P.PIERRE-BLOCH, AUPRES DU MAIRE DE PARIS, J. CHIRAC, pour que ce projet voit enfin le jour !

AFFAIRE A SUIVRE ! combien IMPORTANTE pour le BIEN des
ENFANTS DE NOTRE QUARTIER ! ! !

LES CHANGEMENTS DE BARBES !

Tout le monde est unanime à dire que la Goutte d'Or change. Les derniers bordels sont fermés, la prostitution a changé de visage en se répandant dans des immeubles d'habitation. Les jeux de bonneteau et de tchic-tchic se sont installés de l'autre côté du boulevard Barbès. Ainsi, notre quartier offre un visage "plus propre" ; les problèmes, quant à eux, n'ont fait que se déplacer.

Ce changement n'est pas ressenti de la même façon par tout le monde. Certains ne le voient que dans la disparition de ces activités. Il le porte à l'actif des CRS dont la présence les rassure. D'autres, par contre, voient ce changement comme le début d'une transformation de leur quartier. Si les bordels ont fermé, ce ne sont pas les CRS qui l'ont fait mais la brigade des mœurs. Les jeux et les trafics étaient vus et connus de tous : n'importe quelle police aurait pu leur faire la chasse, si les autorités l'avaient voulu.

Pendant longtemps, elles ont toléré ces activités, si elles ne les ont pas entretenues, pour déformer l'image du quartier très lié à l'immigration.

- - - - -

Aujourd'hui, les CRS le quadrillent, on croirait à un "état de siège". Cette présence policière renforcée ne peut signifier que l'existence d'un danger dans ce quartier. Quel est donc ce danger auquel veulent remédier les CRS en opérant d'incessants contrôles d'identité suivis de fouilles ? Comme par hasard, ce danger ne peut exister que chez les immigrés, car ce sont les seuls à être interpellés.

Certains se font contrôler jusqu'à quatre fois par jour... Les femmes et les jeunes n'y échappent pas. Tout cela au mépris de la dignité humaine. Une manière de faire mal et de faire peur. Une manière de montrer à l'autre combien "pèse une différence". Et tout simplement, une manière d'être raciste.

Nul n'est dupe pour croire aux discours démagogiques de ceux qui se protègent derrière leur origine ethnique, religieuse ou politique pour s'afficher anti-racistes. Cette manière d'agir, dans un but électoral, ne peut que coûter cher à la démocratie. Le noir, l'arabe ou le juif, hier c'était l'un, aujourd'hui c'est l'autre.

.../...

Si certains, pour arriver à leur fin, utilisent d'une manière insidieuse quelques-unes des méthodes dont ils ont eux-mêmes souffert, l'histoire peut se répéter!...

Des immigrés habitués à la Goutte d'Or, ne viennent plus. Ils préfèrent rester dans leur banlieue, s'enfermer davantage, plutôt que d'avoir la compagnie des CRS. Même les approvisionnements, ils les font ailleurs...

Les commerçants, qui étaient les premiers à signer la pétition pour la présence des CRS, sont aujourd'hui les premiers à le ressentir et à le regretter, en raison d'un manque à gagner. Aujourd'hui, ils font circuler une nouvelle pétition exigeant le départ des CRS (cf : texte reproduit pages suivantes). Mais eux aussi ont peur, la pétition n'aura certainement pas un grand succès...

Le "choc psychologique" (*) dont parlait le député de la circonscription semble fonctionner à merveille.

Les immigrés partent, la Goutte d'Or se "libère" -
Avis aux "promoteurs"...

Des immeubles font peau neuve, des logements libérés restent vides, on ne loue plus aux étrangers. Tout un nettoyage, du côté de l'immobilier !...

(*) J.P. Pierre-Bloch, FRANCE-SOIR du 26/07/78

PETITION

DES ARTISANS ET COMMERÇANTS

DE LA GOUTTE D'OR

Depuis quelques mois, les contrôles de police se sont intensifiés dans le quartier de la Goutte d'Or. Les résidents et les passants y sont interpellés de manière répétée. Ces mesures dissuadent les immigrants de la région parisienne de fréquenter un quartier où ils avaient l'habitude de se rencontrer les jours de loisirs. Elles portent ainsi gravement atteinte aux intérêts des commerçants et artisans, dont la clientèle s'est brusquement réduite.

Ces commerçants et artisans subissent de ce fait un lourd préjudice ; ils s'inquiètent de la discrimination accentuée dont leur quartier et leur clientèle sont victimes

Le niveau des activités a diminué de façon sensible. Plusieurs entreprises ont dû fermer leur porte. Certaines licencient du personnel. Toutes ont des difficultés à faire face à leurs charges fiscales et para-fiscales.

Les commerçants et artisans du quartier estiment que les contrôles de police ont pour seul objet de vérifier, dans des conditions normales, l'application des lois et règlements. Il n'est pas dans leur vocation de porter atteinte à la liberté d'aller et de venir, et encore moins de fournir un complément

masqué à la politique d'immigration, laquelle relève des accords entre gouvernements.

--:--:--:--:--:--:--

En conséquence, les commerçants et artisans sous-signés demandent aux pouvoirs publics de faire cesser les discriminations dont ils sont victimes, et en particulier d'ordonner aux services concernés :

- de mettre un terme au climat d'inquiétude provoqué par des contrôles multipliés et vexatoires
- de relâcher les contrôles de police, en particulier les samedi et dimanche, jours de loisirs
- de laisser les passants, qui sont venus rencontrer leurs parents et connaissance, s'entretenir avec eux librement
- de ne procéder aux vérifications de papier que pour contrôler l'application de la loi, et non pour aggraver de façon détournée les limitations apportées légalement à l'immigration.
- de ne pas prétexter des activités délictueuses, longtemps tolérées par la police, pour s'en prendre injustement à l'économie du quartier et à la libre circulation des personnes
- de faire en sorte que les artisans et commerçants puissent au plus tôt exercer à nouveau leurs activités dans des conditions normales

(Les signatures sont reçues à la Boucherie nord-africaine, 13 rue de Chartres)

Vous pouvez NE PAYER QUE 30% DU PRIX DES MEDICAMENTS

Trop de travailleurs ignorent qu'ils ont DROIT à ce qu'on appelle le "TIERS-PAYANT" pharmaceutique. Ce système permet de ne payer que la partie, = 30% dans la plupart des cas, - des médicaments, partie qui correspond à la partie non remboursée par la Sécurité sociale. On dit qu'on paie le "TICKET MODERATEUR".

QUI PEUT EN BENEFICIER ? Tous les ASSURES relevant du régime général des travailleurs salariés.

Le pharmacien avance 70% du prix total de l'ordonnance. (montant minimum de l'ordonnance: 10F. pour les chômeurs, pensionnés, invalides - 30F. pour les autres.)

QUELS PAPIERS FOURNIR?

1. Votre carte d'immatriculation à la Sécurité sociale, ou un décompte récent de remboursement.
2. Une attestation annuelle d'activité salariale, ou votre dernier bulletin de paie (parfois les 3 derniers, cela dépend du pharmacien.)
 - si vous êtes au chômage, le récépissé d'inscription à l'ANPE et la carte de pointage.
 - si vous touchez une pension, votre titre de pension ou de rente (vieillesse-invalidité - accident de travail.)
3. Votre feuille de soins dûment signée et remplie ainsi que l'ordonnance.

N.B.- Si vous êtes pris en charge à 100%, fournissez l'imprimé de la prise en charge := vous n'avez pas à payer.

ET SI LE PHARMACIEN REFUSE ?

Assurez-vous que vous aviez bien tous les papiers ci-dessus. PATIENTEZ, si le pharmacien vous demande d'attendre un quart d'heure.

ALLEZ AILLEURS, s'il vous fait beaucoup de difficultés, ou s'il refuse .

TRES IMPORTANT.- Si vous bénéficiez du ticket-moderateur, vous devez envoyer le plus tôt possible,

1. l'ordonnance,
2. la feuille de soins,
3. la facture que vous remet le pharmacien.

Faute de quoi, le pharmacien ne pourra pas être payé en temps voulu et vous serez obligés de payer les 70%.

* Pour être utiles à nos lecteurs, nous avons fait une enquête dans les pharmacies du quartier pour savoir si oui ou non ils appliquent le ticket-moderateur. Vous trouvez le résultat de nos démarches au verso.

Pharmacies appliquant le ticket-moderateur:

- . Astuguevieille & Vignolles 5, rue de la Chapelle
- . CHARLAT 34, rue Stéphenson
- . Katlan & Hagège 67, rue Myrha
- . LASSERRE 39, rue Marx Dormoy
- . MOUNEAUX 23, rue de Suez
- . PLARD 21, rue Myrha
- . SCHEMBRI 34, rue de la Goutte d'Or
- . SILVESTRE 24, bld Barbès
- . SOUIED 58, rue Stéphenson
- . TARDIVEL 2, rue Léon
- . VU-VAN-NGHI 33bis, rue des Poissonniers

L'APPLIQUE AVEC RESERVES:

- . DAHAN 48, bld Barbès (à partir de 100F. seulement)

NE L'APPLIQUENT PAS:

- . DUBOIS 2bis, bld Barbès (grande pharmacie du Mont)
- . VELIN 19, rue Marx Dormoy.

DU NOUVEAU dans le QUARTIER:

INFORMATIONS-ACCUEIL-SANTE

OUVERT A TOUS

CHAQUE SAMEDI MATIN

de 10h. à 13h.

au 9, rue des Gardes (local Accueil Goutte d'Or)

Paris-18

Au sujet de la P R O S T I T U T I O N

Ce problème a une ampleur suffisante; il est lié à trop d'autres questions sociales pour ne pas intéresser tous ceux qui vivent dans le quartier.

Chacun; ici, l'a constaté: les "bordels" ont fermé les uns après les autres. Fin mai, Plus une seule maison n'est ouverte.

Nous pensons important, et même utile, de faire connaître la lettre qu'un groupe d'habitants du quartier a rédigée et remise aux élus locaux; dans le but d'attirer leur attention sur le phénomène prostitutionnel dans toute son ampleur et obtenir l'application des mesures de prévention et de ré-adaptation.

Voici le texte de la lettre:

Habitants et habitantes de la Goutte d'Or depuis de nombreuses années, et attentifs à ses problèmes, nous voudrions vous donner notre point de vue sur la prostitution.

Le groupe que nous formons rassemble des travailleurs sociaux: des éducatrices, parents d'élèves, membres d'associations diverses, membres de professions libérales, etc... Notre souci est de mieux comprendre les problèmes, d'en déceler les causes et de proposer des solutions pratiques.

Nous constatons, d'une part, qu'il est maintenant beaucoup question en France de prostitution, et d'autre part, que les maisons closes de Barbès ferment les unes après les autres. Pour la première fois, aucune n'était ouverte à la fin mai. Nous ignorons tout des conditions dans lesquelles des fermetures s'opèrent. Tout porte à croire cependant que les mesures prévues, notamment par la circulaire du Ministère de la Santé du 17 février 1961, n'ont pas été prises en considération à cette occasion.

Pour avoir vécu longtemps dans ce quartier, nous sommes doucement soucieux de ce que le problème complexe de la prostitution soit reconnu dans toute son ampleur et qu'il ne soit pas réglé par de simples interdictions administratives.

Nous attirons votre attention sur deux points:

1/ la législation française (notamment les ordonnances de 1960 et les circulaires du Ministère de la Santé), prévoit la réadaptation et la réinsertion sociales des personnes prostituées. Cette législation est mal appliquée. Pour qu'elle prenne toute son efficacité, il serait indispensable:

- qu'un effort sérieux d'information soit mené auprès des personnes prostituées;
- que les mesures de formation professionnelle soient adaptées à la spécificité des cas: formation d'une main d'oeuvre qualifiée, et effective quant aux débouchés offerts.
- que l'administration et ses services sociaux prennent en compte la totalité des problèmes, y compris dans ses aspects psychologiques profonds et ne se contente pas d'offrir une réglementation.

.../...

2/ le quartier de la Goutte d'Or est le plus démuné quant aux services publics et organismes d'accueil.

Nous souhaitons vivement, qu'en vertu, notamment du décret du 22 août 1962, une ou plusieurs maisons closes désaffectées soient converties en maison d'accueil et de culture. Cet organisme devrait être à l'image du quartier, géré par ses habitants, par les associations et par les visiteurs de cette maison.

En offrant un lieu de rencontre et d'amitié entre Français et Immigrés, un centre de culture et de loisirs, voire des services publics de réadaptation sociale et de formation, contribuerait à redonner au quartier un aspect humain et à résoudre des problèmes contre lesquels les opérations de police ne peuvent rien, sinon masquer le fond des choses.

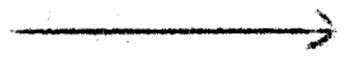
Sans doute, la gravité du problème a-t-elle déjà retenu votre attention et nous sommes tout disposés à écouter vos propositions.

Les soussignés espèrent que vous prendrez leurs demandes en considération et se tiennent à votre disposition pour préciser leur projet et expriment leur souhait que les pouvoirs publics s'attaquent avec sérieux à ce problème.

- . Le groupe "PROSTITUTION" de la Goutte d'Or
- . L'Association culturelle de la Goutte d'Or
- . L'Association "les Enfants de la Goutte d'Or
- . Accueil et Promotion
- . Le M.A.R.P.-comité local du 18^e
- . Union des consommateurs du 18^e

A ce jour, ont été contactés messieurs BAILLOT, J.P. PIERRE-BLOCH D. VAILLANT et B. DELANOE. - Mme J. DELATTE est très difficile à atteindre. Quant à Monsieur CHIRAC, un rendez-vous avec l'un de collaborateurs est fixé début décembre.

Présentement, seuls les élus du P.S. ont fait une intervention au Conseil de Paris, le 6 octobre dernier, par l'intermédiaire de Mme Edwige AVICE, intervention dont fait mention le J.O., comme suit:



Ordre public (maintien).

20817. — 6 octobre 1979. — Mme Edwige Avicé regrette que M. le ministre de l'intérieur n'ait pas eu devoir répondre avec toute la précision souhaitable à sa question écrite n° 18255 du 7 juillet 1979. Elle lui demande de lui indiquer exactement : 1° quelles sont les statistiques qui lui permettent d'affirmer que la criminalité est supérieure de 50 p. 100 dans le dix-huitième arrondissement par rapport aux arrondissements limitrophes (fournir des statistiques spécifiant les infractions, d'une part, et les quartiers du dix-huitième arrondissement, d'autre part) ; 2° si les opérations de police judiciaire alléguées ou le décret du 30 avril 1946 invoqué justifient les fouilles corporelles par de simples gardiens de la paix sur la voie publique, alors qu'aucun crime ou délit n'est établi ni même prétendu à l'encontre des victimes, françaises ou étrangères, de ces pratiques (indiquer les textes applicables) ; 3° pour quelles durées les fermetures de débits de boissons mentionnées dans la réponse ministérielle ont été prononcées ; dans combien de cas les débits dont il s'agit ont été postérieurement réouverts ; 4° combien de fermetures d'hôtels sont intervenues chaque année depuis 1975 inclus ; combien ont été prononcées par l'autorité administrative et pour combien de temps ; combien ont été prononcées par l'autorité judiciaire ; combien sont partielles et combien portent sur la totalité de l'établissement ; à quelle date très précise sont intervenues les dernières fermetures ; 5° que sait l'administration du sort des personnes qui travaillaient dans les établissements de prostitution fermés et quelles mesures ont été éventuellement prises pour assurer leur réinsertion.

Du nouveau sur le quartier

L'ACCUEIL GOUTTE D'OR,

antenne du SecOurs Catholique

offre :

- une permanence à tous les lundi : 16h.-19h.

les mercredi : de 8h.30 à 12h.

et les vendredi :

de 8h.30 à 12h.
= débroussaillage des papiers administratifs, orientation vers tel ou tel service.

- des activités pour femmes : lundi ;

jeudi : de 13h.30 à 16h.30

- un soutien scolaire

vendredi :

pour enfants.....(se renseigner à la permanence.)

Adresse : 9, rue des Gardes - Paris-18° - Tél. : 251 07 77

A la MEMOIRE de BERNARD *

Il est parti usé, le bougre, et sans rien dire à personne ou presque...

Vous l'avez vu : mains de menuisier, sourire naïf, le regard d'un artisan consciencieux, les joues roses d'un qui a eu froid sur les chantiers.

Il avait couru à Dunkerque, Angoulême, dans les tuyaux, entre les tapis roulants et les moellons, sur la graisse.

Dernièrement, il piquetait de fiches un standard de téléphone.

Son sommeil s'était raccourci dans les cabanes de chantier.

Il titubait déjà, un peu, hésitant, la godasse bien à plat sur le trottoir gluant.

Toujours à grogner : il m'emmerde celui-ci ; celle-là, il faut se la farcir.

Tous ces bavardages, ça lui faisait mal dans la tête, cette tête ... trouée qui s'est détruite après la Noël.

Il parlait de Dieu... C'était sa grande affaire, et je ne comprenais pas d'où qu'il brûlait son âme.

Pauvre petit ensemble d'os et de sang ; petit paquet de peau et d'eau,

tu es resté ce soir inerte et froid au creux d'un lit

les yeux vides,

les nerfs de ta bonté n'étaient plus que filasse blanche,

la poigne de ta main a pris la force du carton,

tes pommettes de "mongol" ne pouvaient plus rigoler...

Entre Chartres et Charbonnière, s'avance la nuit
comme hier et demain...

Ta voix amusée d'autrefois frissonne une dernière fois,
entre coiffure et boucherie, dans un souvenir de Colobane ou
Tipasa.

Les rideaux de fer descendent ;

Les ouvriers s'en vont dormir ; les immigrés s'en vont rêver
de familles ensoleillées... et les vieux sans gosses
ont leur insomnie de tête blanche...

Tu n'es plus avec eux, Bernard... La rue est vide,
l'espoir est loin ; la gaité part pour des semaines
A cause de toi, mec, à qui je n'ai jamais rien dit
qui te fasse plaisir,
parce que
tu semblais t'en foutre.

ADIEU, fils de la terre
camarade blessé,
pauvre poussière de vie.
Va-t-en cueillir les fruits nocturnes
et que ton coeur éparpillé
rougeoie de nouveau ce printemps
dans les friches du souvenir.

A. B.

* Bernard, un des premiers artisans du journal GOUTTE D'OR,
nous a quitté le 11 février, après deux mois de souffrances
à l'hôpital ; il avait 52 ans.

Il a consacré sa vie entière au service des "marginalisés".

Dans une modeste brochure, il a livré un peu de ce qui fut
le dynamisme et la passion de son existence :

"LES SANS VOIX AU PAYS DE LA LIBERTÉ"

de Bernard HANROT

(aux éditions ouvrières).